

RAPPORT ANNUEL

2023



L'Envol

Institution spécialisée en addiction
aux substances légales et illégales

Grand-Rue 157 2720 Tramelan





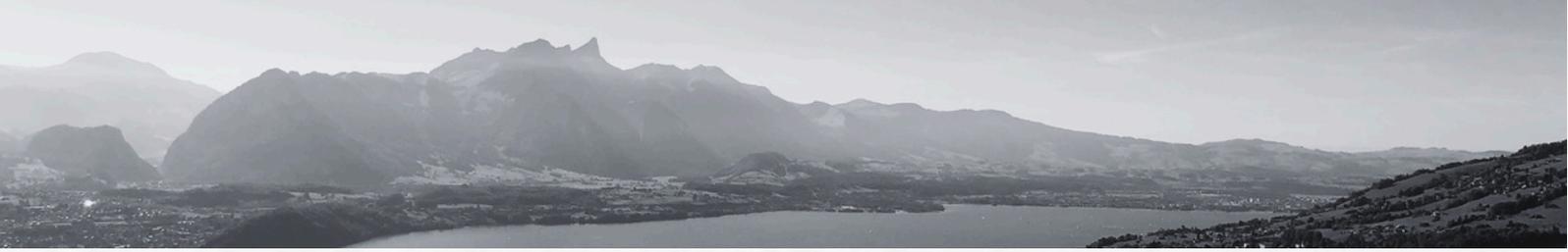
C'est en sachant ce qui nous donne des ailes que l'on peut prendre son Envol ...

Comme chaque début de janvier, à son habitude, le comité s'élançait du haut d'une nouvelle année, persuadé que les mois à venir étaient connus, le chemin balisé d'objectifs identifiés et stratégiquement réfléchis. Et comme chaque année, 2023 n'a pas fait exception à la règle, celle-là même qui nous oblige constamment à faire face aux surprises ainsi qu'à l'inattendu. Dès le printemps, toute l'institution s'était mobilisée, des employés au comité, afin de démontrer que tout était constitué pour que la reconnaissance « socio-thérapeutique » de l'institution soit validée par le canton. Après plusieurs mois de négociation, c'est au tout début de l'automne que la chose était conclue ! Il était (enfin) temps de quitter notre nid, de démontrer notre savoir-faire, de déployer nos ailes et prendre l'Envol tant attendu. Le temps de notre migration était arrivé.

Et c'est avec surprise que notre directeur, Yann Burri, a souhaité réorienter sa carrière professionnelle alors qu'il avait mis du temps et toute son énergie à la préparation et à la reconnaissance de l'institution.

Plan de vol urgemment à redéfinir tout en conservant la vision du cap à tenir, passages à vide, trous d'air mêlant doutes, questionnements sur le présent, le futur obscurci par de nombreux nuages de tristesse et d'inquiétude surtout, face au départ d'un directeur qui laissera son empreinte et sa patte dans la vie de l'institution et à qui le comité adresse une fois encore ses remerciements.

Grâce à l'énergie déployée et aux efforts de chacun, nous arrivions à bon port en décembre. En tournant notre tête par-dessus l'épaule, nous conviendrons, selon des termes qui nous sont connus, que cet entre-deux là, fut lourd d'émotions ! Merci à toutes et tous d'avoir tenu le choc et à ce titre, nous adressons des remerciements particuliers à Jilliane Willemin, remplaçante du directeur durant la période de vacance du poste.



C'est en sachant ce qui nous donne des ailes que l'on peut prendre son Envol ...

En un battement d'aile, décembre se profilait et déjà 2024 pointait son nez... Il était urgent de redéfinir la stratégie à laquelle notre nouveau statut nous oblige. Pour ce faire un directeur était nommé en la personne de Bruno Boudier qui survole déjà les différents sujets auxquels l'institution se doit de répondre à moyens ou courts termes. C'est à l'ensemble des cadres et du personnel que le comité adresse ses sincères remerciements pour l'année écoulée et sans qui le voyage n'aurait pu se réaliser.

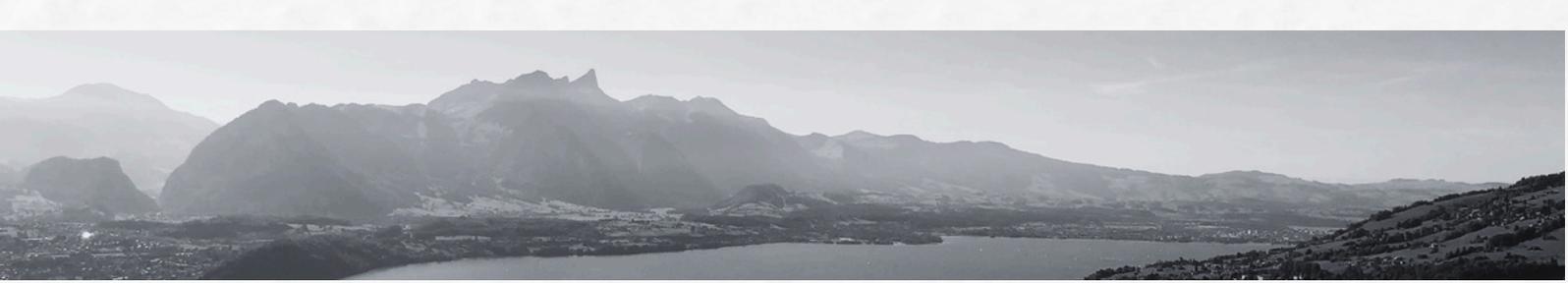
Nous souhaitons que les jalons ainsi posés permettent d'aborder sereinement les années à venir que nous souhaitons innovantes et motivantes.

Pour le Comité de l'Envol Le Président, Cédric Michel



"Si vous acceptez les attentes des autres, surtout celles qui sont négatives, alors vous ne changerez jamais le résultat."

Michael Jordan, basketteur américain



Bilan de la direction

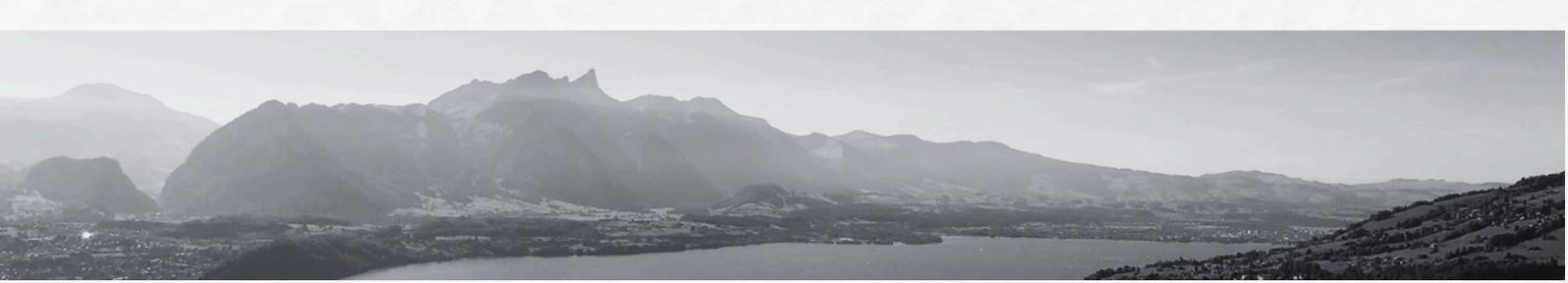
Fin 2022, la Direction de l'Envol vous adressait un bilan plein de contrastes. D'un côté, nous célébrions la réalisation d'un projet institutionnel nous ouvrant plein de perspectives : l'ouverture de l'Entre-deux. D'un autre côté, nous relevions nos difficultés à répondre aux besoins des bénéficiaires dans un contexte administratif et financier très restrictif et pesant.

L'année 2022 s'est terminée sur un choix fort de la Direction et son Comité, déposer un budget 2023 intégrant une augmentation importante d'équivalents plein temps. Afin de compenser cette augmentation des charges en personnel, le budget 2023 a été basé sur un taux d'occupation des chambres de 90% (contre 82% en 2022). Dans une institution à taille réduite et dans le domaine des addictions, garantir un taux d'occupation de 90% constitue un réel défi en termes de gestion des demandes et des places disponibles. Cette prise de risque importante se veut être une réponse nécessaire aux besoins de l'équipe d'accompagnement de l'Envol pour faire face à la charge de travail.

Quelle couleur pour 2023 : le vert, l'optimisme et la croissance

En effet 2023 nous offre l'aboutissement d'une démarche débutée en 2019, la reconnaissance comme institution socio-thérapeutique de l'Envol. Après une ultime visite des représentants cantonaux en août 2023, la validation tombe et l'Envol investit sa nouvelle appellation dès le 1er septembre 2023. Au bénéfice jusqu'alors d'un financement intermédiaire entre le foyer et la structure socio-thérapeutique, cette reconnaissance attribue à l'Envol un statut et un financement correspondant (augmentation des ressources). Durant la fin de l'année 2023, c'est l'intégration de ces nouvelles perspectives qui rythmera le quotidien de la Direction.

Nous travaillons alors à la définition des objectifs stratégiques institutionnels. Il est temps de sortir de l'urgence et de la nécessité et de construire l'avenir de l'Envol. Rapidement les orientations que sont l'évolution des prestations, la formation continue du personnel, l'établissement d'une politique salariale concurrentielle ou encore la rénovation nécessaire du bâtiment sont formulées. L'Envol poursuit son évolution et dispose grâce à cette reconnaissance des moyens nécessaires à ses œuvres.



Bilan de la direction

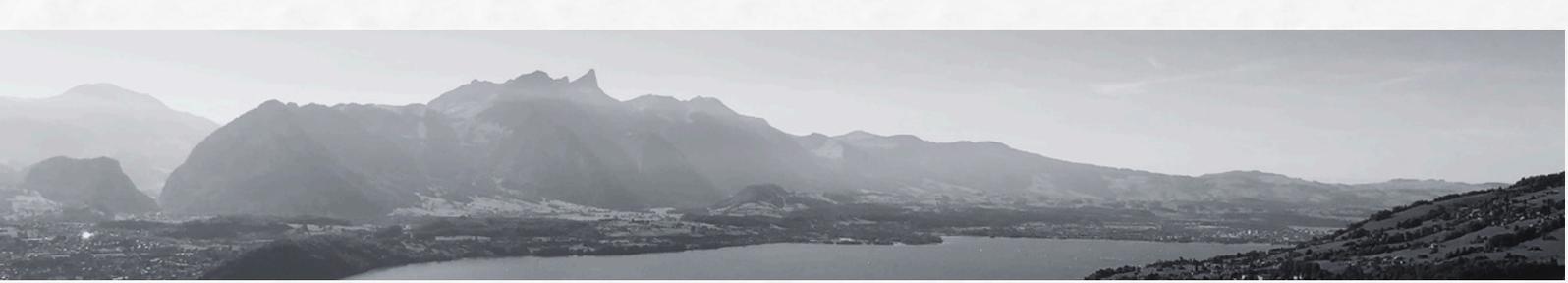
C'est durant cette nouvelle vive période de négociation avec le mandant cantonal que Yann Burri, après 7 années à la Direction de l'Envol, décide de réorienter ses activités et annonce sa démission. Il quitte ainsi une structure pour laquelle il n'a pas compté son investissement. Les courants institutionnels s'entrechoquent : l'institution construit son avenir alors que l'équipe d'accompagnement de l'Envol cherche à se reconstruire. Suppléé par Jilliane Willemin en qualité d'adjointe, Yann Burri termine son contrat à l'Envol en novembre 2023. C'est en janvier 2024 que le Comité de l'Envol aura le plaisir d'annoncer la nomination de Bruno Boudier au poste de Directeur de l'Envol. Ce dernier entrera en fonction le 1er février 2024 afin d'écrire un nouveau chapitre pour l'Envol, son équipe, son réseau et ses bénéficiaires.

En comparaison à ces deux changements majeurs, le quotidien de l'Envol peut nous sembler suivre son cours. Toutefois, après un bref regard en arrière, il nous semble essentiel de souligner quelques belles réussites :

- l'obtention de l'autorisation d'accompagner des mandats pénaux
- l'intégration d'assistants socio-éducatifs à l'équipe de l'Envol
- l'intégration d'une 2ème collaboratrice au secteur administratif de l'Envol
- la 1ère année de fonctionnement de l'Entre-deux et l'accueil des premiers bénéficiaires
- la réalisation des portes-ouvertes, du logo et des flyers de présentation de l'Entre-deux
- la mise en place d'intervisions et de supervisions externes dans le cadre de la professionnalisation des prestations d'accompagnement de l'Envol.

« Seuls ceux qui prennent le risque d'échouer spectaculairement réussiront brillamment. »

Robert Kennedy



Bilan de la direction

Malgré ces belles réussites et un nombre de personnes accompagnées en augmentation par rapport à 2022, le taux d'occupation de l'Envol n'atteint pas sa cible de 90%. Pour la première fois ces dernières années, l'Envol boucle ses comptes 2023 en déficit. Toutefois, grâce à son nouveau statut, l'Envol peut formuler un budget 2024 équilibré tout en retrouvant un objectif d'occupation à 83%. L'Envol est aussi au bénéfice de l'expérience acquise durant les années précédentes où le taux d'occupation était supérieur à 90%. C'est donc bel et bien les feux au vert et tournée vers l'avenir que l'institution dit aurevoir à 2023.

Jilliane Willemin, directrice adjointe





Discussion en direction

« La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible[1] ».

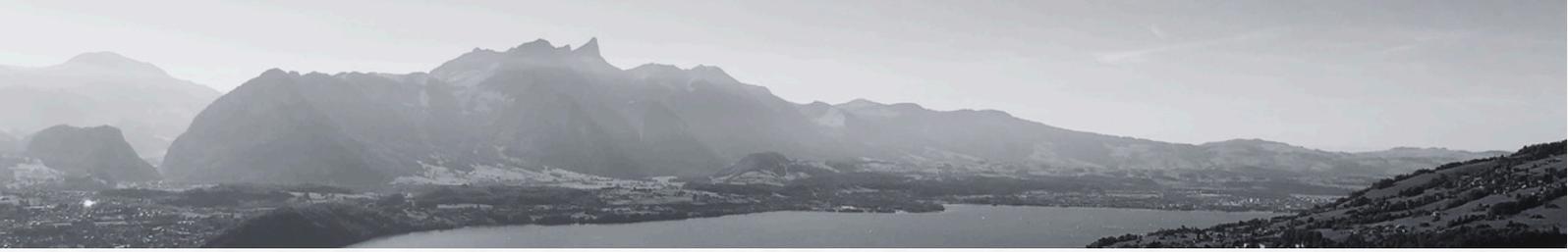
On peut être fier de cette pierre angulaire, structure sociétale bienveillante destinée aux personnes en difficultés sociales en Suisse. Dans son application au quotidien dans une institution comme l'Envol, ce préambule nous permet de réaliser nos prestations et d'accueillir des bénéficiaires en situation de dépendances dans un cadre serein financé par le canton.

Au niveau individuel, il reste bien confrontant voire douloureux pour une personne en difficultés sociales d'admettre d'avoir recours « aux sociaux » et de renoncer à une partie de son estime de soi en passant le seuil des bureaux de sa commune. Peur d'être reconnu, d'être jugé, peur des documents manquants qu'on ne retrouve pas. Et puis vient le renoncement à sa voiture, à son appartement un peu trop cher...

Puis surgit la perspective de devoir rembourser les subsides avancés. « Et si je n'y arrive pas ? ».

Ainsi, lorsqu'une personne motivée à se prendre en main ne dispose pas de fortune ni de salaire, le financement est alors garanti par l'aide sociale dans sa totalité mais encore remboursable ! Ainsi, « malgré l'effort du bénéficiaire de retrouver du travail après le séjour, il est ensuite pénalisé ensuite par le remboursement de l'aide sociale »[2].

Pour ceux qui ont besoin d'un séjour à l'Envol pour se mettre à distance de leurs addictions, l'aventure administrative du financement du séjour peut s'avérer complexe, déstabilisante et... appauvrissante. En effet, réaliser un séjour résidentiel dans le canton oblige à une participation financière personnelle de CHF 120 par jour, donc CHF 3'600 par mois, CHF 21'600 pour six mois. En parallèle, la personne disposant d'un revenu suffisant (salaire, chômage ou APG), n'a pas droit à l'aide sociale et doit continuer d'assumer ses charges comme son abonnement natel/média, son loyer, son véhicule, ses assurances.



Discussion en direction

Dans une situation de première précarité, est-ce que la fameuse phrase : « Attendez d'être à l'aide sociale » devrait-elle être prononcée : Quid de la cohérence ?

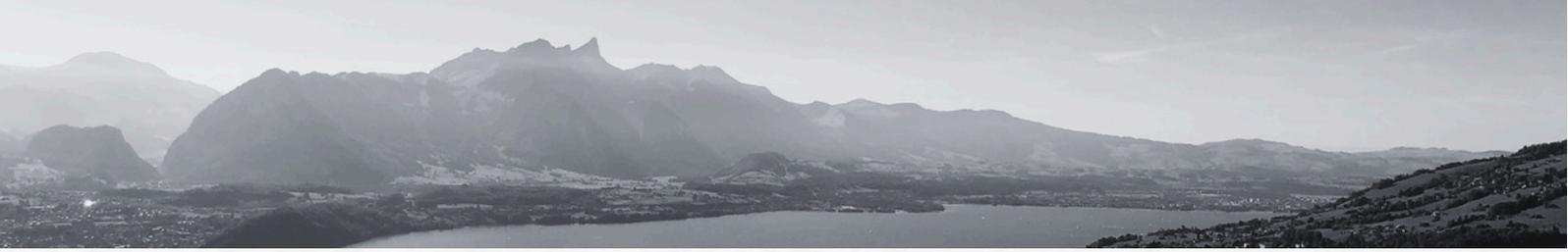
Dans d'autres cantons, la participation personnelle maximale au financement de prestations sociales est de CHF 50 par jour, et le calcul prend en compte les charges réelles de chaque bénéficiaire. L'apport social est en outre non remboursable sauf en cas de gains exceptionnels (loteries, héritage).

En cas de financement de prestations résidentielles, les normes d'aides sociales accordent un « forfait d'entretien » de moins de CHF 400 mensuel quel que soit le revenu. Les frais courants doivent être abandonnés ainsi que l'autonomie financière. Ce choix douloureux est une épreuve motivationnelle qui peut conduire au renoncement du projet de séjour. Les conséquences sont multiples et ont un impact sur la relative sérénité qui devrait accompagner un travail thérapeutique personnel.

La personne en situation d'addiction est amenée alors :

- à renoncer à ce qui lui reste pour pouvoir entrer en processus de soins
- à renoncer à sa demande de soins, pourtant indiqués par les professionnels psychosociaux, avec le risque accru de péjoration de sa dépendance
- à raccourcir le séjour au maximum restreignant ainsi le temps nécessaire du prendre soin de soi et en augmentant les risques de rechute
- ou à aligner les séjours hospitaliers par dizaines car ceux-ci sont intégralement financés par l'assurance maladie.

L'accessibilité aux soins pour tous ne représente-t-elle pas une cohérente continuité pour « le bien-être du plus faible » ?



Discussion en direction

Nous nous trouvons alors dans des effets de seuil de prestations sociales paradoxales :

Dans les deux cas, celui qui doit financer une partie de son séjour et celui qui doit rembourser ses subsides, ont un point commun : leur appauvrissement financier à la sortie du séjour à l'Envol alors que les hospitalisations bien plus coûteuses ne les pénalisent pas. Il ne s'agit pas ici de sous-entendre que les séjours hospitaliers devraient être taxés sur la fortune personnelle des patients ni d'estimer qu'ils soient devenus des produits de consommation courante. Mais précisons qu'un séjour en résidentiel comme l'Envol, génère pour chaque résident, un travail continu de prise de conscience de ses comportements addictifs dans son quotidien : démarche thérapeutique car laborieuse et confrontante et encadrée par des collaborateurs experts.

À l'Envol, nous plaidons ainsi pour que l'accès aux soins résidentiels des personnes dépendantes désireuses de sortir des schémas de leurs addictions soit plus égalitaire, quelles que soient leurs moyens financiers. Leur dette sociale ne devrait plus être remboursable [3]. Il n'est en effet plus acceptable socialement que « ceux qui boivent pour oublier soient priées de payer d'avance »[4].

L'addiction est une maladie au long court et devrait être considérée et financée comme les autres, car dit-on « La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible[5] » mais aussi et surtout dans le respect de l'équité sociale.

[1] Constitution Suisse, Préambule 18.04.99

[2] Le Quotidien Jurassien, 01.07.24

[3] Le canton de Berne a présenté, lundi, le projet de révision de la loi sur l'aide sociale. Celui-ci apporte notamment des allègements administratifs et des incitations pour les bénéficiaires de l'aide sociale et pour les communes.

[4] Gardel Nick, Roman, Friends Only, 2021

[5] Constitution Suisse, Préambule 18.04.99



Témoignages

L'Envol, dans son quotidien et dans sa mission de rétablissement des personnes en situation d'addiction, traverse bien des expériences qui, transformées en apprentissages, génèrent des compétences transmises au sein de l'équipe.

Ce cycle d'évolution nous est clarifié dans trois témoignages de personnes concernées par l'Envol que vous aurez plaisir, nous en sommes sûrs, à découvrir.



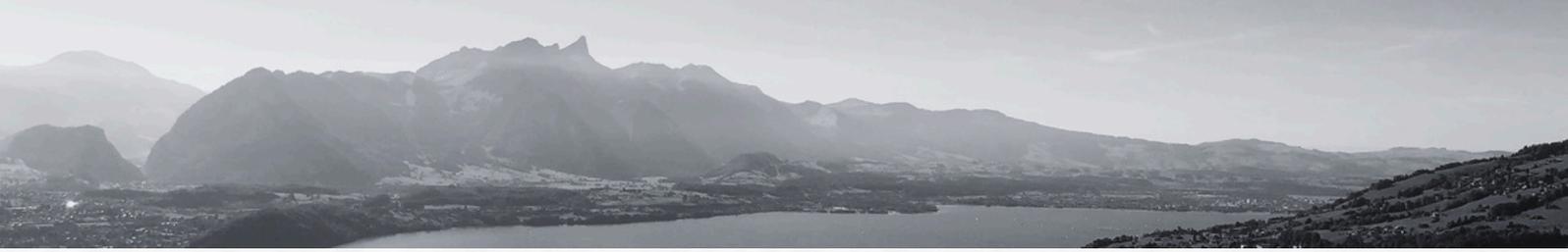
Charlotte Monnerat
éducatrice en formation au sein de L'Envol

Comment qualifieriez-vous le cadre socio-thérapeutique tel que celui proposé par l'Envol pour la population accueillie ?

Le cadre proposé par l'Envol offre un rythme structuré qui aide les résidents à retrouver une stabilité dans leur vie quotidienne. Le challenge réside dans l'intégration de ces deux dimensions : le collectif au sein de l'individuel, et vice versa pour favoriser une diversité.

Quels sont dans le programme d'activités hebdomadaire vos moments phares ou favoris avec les résidents ? Quelles sont leurs intérêts ?

Les repas du week-end sont particulièrement intéressants, car ils offrent un temps phare pour des rencontres individuelles, semblable à des entretiens informels, ou pour des discussions ouvertes à plusieurs participants. L'aspect alimentaire y est central, mettant en avant l'importance de la santé et du partage. Le repas représente un moment de valorisation, depuis la conception de la recette, l'élaboration du budget, les achats, jusqu'à la préparation et la dégustation du plat tous ensemble.



Témoignages

L'Envol est reconnue par le canton comme une institution socio-thérapeutique spécialisée en addiction depuis septembre 2023 : cette évolution devrait à votre avis se traduire par quels types de prestations spécifiques ?

Cette évolution nous permet, dans un premier temps, de mettre en lumière le travail que nous accomplissons depuis plusieurs années dans une perspective socio-thérapeutique. Elle nous offre également l'opportunité de concentrer davantage nos actions sur l'addiction, considérée comme un symptôme révélateur de difficultés sous-jacentes. Cette approche nous incite à adopter une vision globale telle que bio-psycho-sociale et affective du bénéficiaire, ce qui nous permettra de mener un travail en profondeur, prenant en compte les aspects fondamentaux de la personne. En outre, nous devons être vigilants à respecter un équilibre entre programme collectif et l'accompagnement individuel.

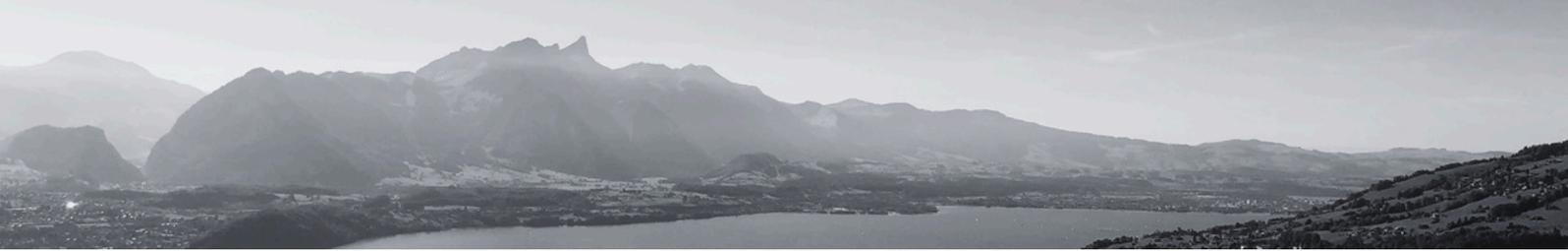
Par ailleurs, l'accent est mis sur le développement des formations internes, nous offrant la possibilité de suivre des formations spécifiques. Cela nous permet également d'élargir notre équipe, notamment en intégrant du personnel infirmier. Ce virage socio-thérapeutique promet d'apporter une nouvelle dynamique aux séjours résidentiels à l'Envol !

Personne accueillie en résidentiel à l'Envol

A partir de quel moment avez-vous identifié que le choix d'un séjour en post-sevrage comme à l'Envol faisait sens ?

Après un premier sevrage à la fin de l'année 2023, où je suis retourné directement à domicile sans passer par une phase de post-sevrage, j'ai entamé un second sevrage, lors duquel mon médecin m'a recommandé une postcure à l'Envol.

Cette approche m'a permis, contrairement à ma première expérience, de bénéficier d'un cadre structuré et du soutien de l'équipe éducative pour avancer dans mon projet personnel.



Témoignages

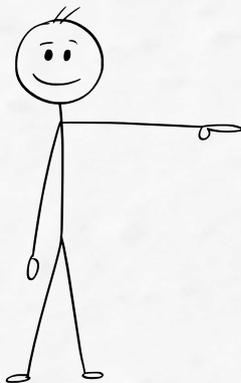
Comment être entouré de personnes traversant la même situation que vous est aidant, ou problématique ?

Cette démarche a présenté des avantages, notamment en me faisant prendre conscience que je n'étais pas seul, ce qui m'a encouragé à persévérer. De plus, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes inspirantes.

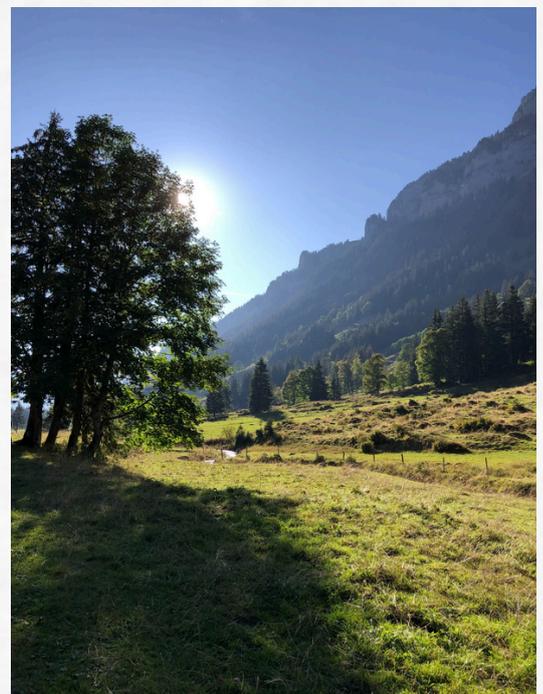
Cependant, il a été nécessaire de rester vigilant pour ne pas être influencé par les moments de fragilité vécus par les pairs.

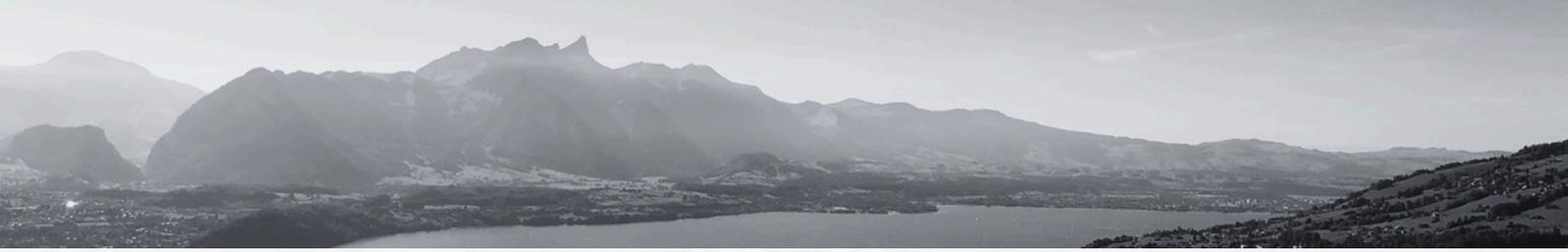
Comment l'accompagnement proposé par l'Envol favorise votre retour en logement indépendant ? Quels en sont, selon vous les points positifs et ceux à améliorer ?

La participation aux thérapies m'a grandement enrichi, et la possibilité de retrouver un rythme de vie stable grâce à une sollicitation régulière a été un facteur déterminant dans mon processus de rétablissement.



Taux d'occupation 87,6%
=> 82.5% clients bernois
5.1% clients extra-
cantonaux





Témoignages



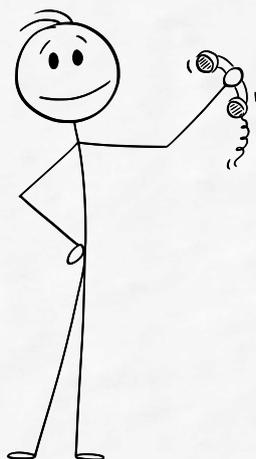
Benjamin Ravinet

**Travailleur social, responsable de projet EMIA
d'itinéraires**

Comment évaluez-vous l'indication pour une personne en situation d'addiction d'un séjour résidentiel à L'Envol ou au sein de l'Entre-deux ?

L'évaluation approfondie va permettre à la personne de prendre conscience de ses ressources, qu'elles soient personnelles comme professionnelles, et de sa démarche. La compréhension de ses aspects permet de cibler les besoins spécifiques et de déterminer la manière dont elle souhaite débiter le processus différemment, cette fois-ci par rapport à des expériences passées. En outre, il me semble pertinent qu'une évaluation soit complétée par un diagnostic afin d'identifier le besoin prédominant de la personne au moment de sa demande.

En conclusion, cela implique d'évaluer ensemble si l'abstinence peut ici et maintenant représenter une étape pour atteindre ses objectifs.



**Nombre de demandes
de renseignements ou
d'admissions**

66



Témoignages

Quelles perspectives l'institution apporte selon vous aux bénéficiaires ?

Elle permet une structuration du quotidien, à travers une dynamique de groupe et des activités communes, ce qui permet aux bénéficiaires de développer ou renforcer des compétences de vie, soutenus en cela par l'adaptation d'un rythme de vie structuré et l'organisation d'une journée type. La vie institutionnelle donne l'occasion de faire un travail d'analyse sur ses habitudes quotidiennes et les comportements associés incluant la prise de conscience, la gestion et la régulation des émotions. Cette stabilité retrouvée permet aux résidents de renouer avec leur famille ou d'envisager un retour à la vie professionnelle en travaillant sur leurs compétences relationnelles. Finalement, l'institution accompagne les résidents à développer des stratégies dans le but de gérer leurs consommations, en travaillant également sur les épisodes de rechute qui sont partie intégrante du processus de rétablissement.

Quels avantages ou quels inconvénients offrent, selon-vous, notre situation géographique au village ?

Les avantages se listeraient ainsi :

- la situation géographique apporte un bon lieu d'entraînement, étant située au centre du village, la position offre un environnement propice à un travail d'exposition, favorisant les interactions sociales avec les habitants du village ainsi qu'une mobilité agréable avec les transports publics
- l'institution est située également non loin des espaces nature et donne ainsi l'occasion de se ressourcer en allant marcher ou simplement profiter de la nature environnante
- de nombreuses structures sociales offrant diverses prestations sont à proximité
- le fait d'être au centre du village, combiné à l'accès au café de l'Envol, aide à réduire la stigmatisation en intégrant progressivement les résidents dans la vie communautaire.

Cependant, un inconvénient potentiel est que ce cadre très ouvert pourrait être difficile à gérer pour une personne fragilisée ou qui n'est pas encore prête à affronter de telles interactions sociales.

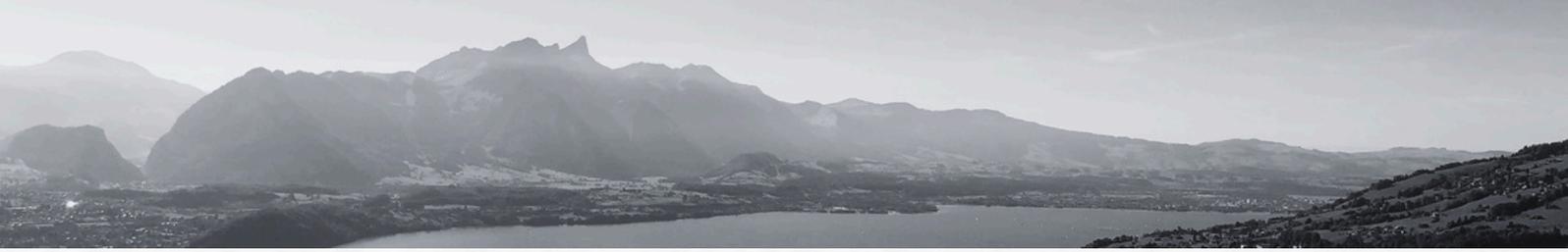


Témoignages

Quels sont dans votre travail avec les personnes concernées les aspects les plus motivants, stimulants pour vous ? Quels sont les points communs avec notre mission ?

Ce qui me motive avant tout dans mon travail, c'est la rencontre humaine, l'opportunité de découvrir l'autre, aborder ensemble son parcours avec son regard unique sur la vie. L'aspect le plus stimulant est lié à la conviction que j'ai que nous sommes des « animaux sociaux » ayant fondamentalement besoin de liens. Ces mêmes liens qui sont des clés pour permettre de travailler conjointement sur la conscience de soi, et la compréhension de ses propres mécanismes. Il m'est essentiel également de travailler sur la notion d'autonomie, d'autogestion, et sur le partage des savoirs entre personnes et c'est ce à quoi contribue l'Envol dans l'exercice de sa mission.





Gestion de comptes 2023

Gestion de comptes 2023

Depuis plusieurs années, L'Envol met tout en œuvre afin de répondre aux critères permettant d'obtenir le statut d'institution socio-thérapeutique.

Les démarches avec le canton pour obtenir cette reconnaissance ont suivi un long processus qui a pris plus de temps qu'imaginé. En effet, nous pensions démarrer l'année 2023 avec un nouveau tarif journalier correspondant aux institutions socio-thérapeutiques bernoises. Malheureusement, le tarif journalier est resté identique à celui de 2022, c'est-à-dire à CHF 265.- Nous avons donc commencé l'exercice 2023, conscients d'un déficit inévitable.

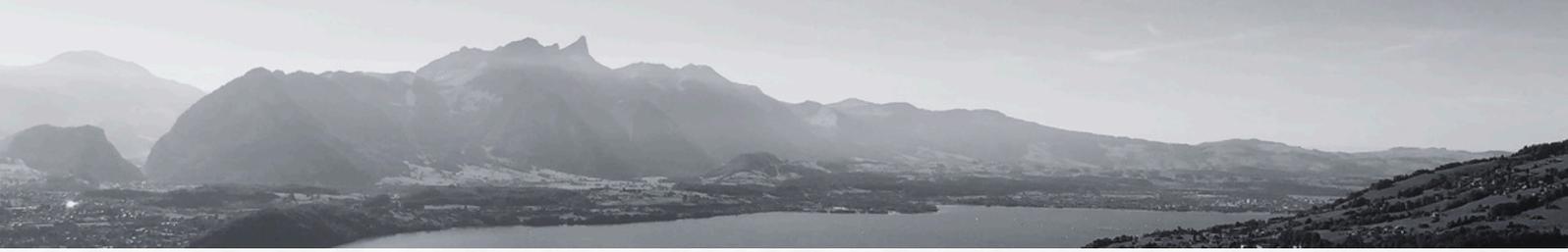
L'augmentation en dotation de personnel et les moyens thérapeutiques mis en place étant engagés, nous avons négocié un contrat de prestation fixant un objectif de taux d'occupation à 90%. Ainsi, l'augmentation des journées de traitement pourrait compenser légèrement les coûts. Une autre possibilité envisagée pour limiter le déficit était de pouvoir augmenter la participation financière du résident. En effet, dans le tarif journalier, une part est versée par le canton et l'autre est facturée au résident lui-même. Cette part fixée à CHF 67.- depuis de nombreuses années, serait de CHF 120.- avec le statut socio-thérapeutique.

C'est en août 2023, suite à la visite de quelques délégués du canton, que cette reconnaissance a été obtenue pour le 1er janvier 2024. L'acceptation d'augmenter la part résident à CHF 120.- a été accordée pour le 1er septembre 2023.

Le déficit a ainsi pu être restreint à CHF 73'212.- malgré un taux d'occupation moyen de 87.6%.



Nombre d'admissions
25



Gestion de comptes 2023

L'Entre-deux

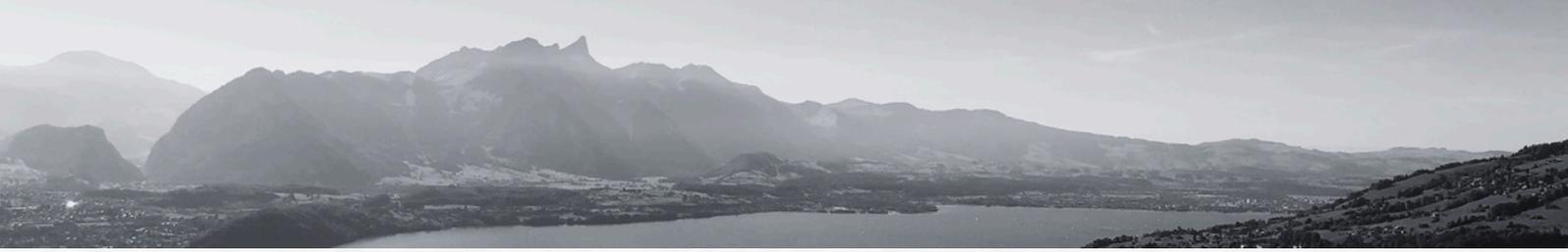
Ce logement collaboratif accompagné, sous l'égide de l'Association de Soutien à l'Envol, a ouvert ses portes en janvier 2023 avec l'arrivée de deux bénéficiaires. Un troisième a été accueilli en été et un quatrième en automne.

La comptabilité de cette structure étant entièrement séparée de celle de l'institution, une convention de collaboration entre l'Association de Soutien et l'Envol a été signée. Celle-ci définit les prestations fournies par l'Envol et refacturées à l'Association de Soutien.

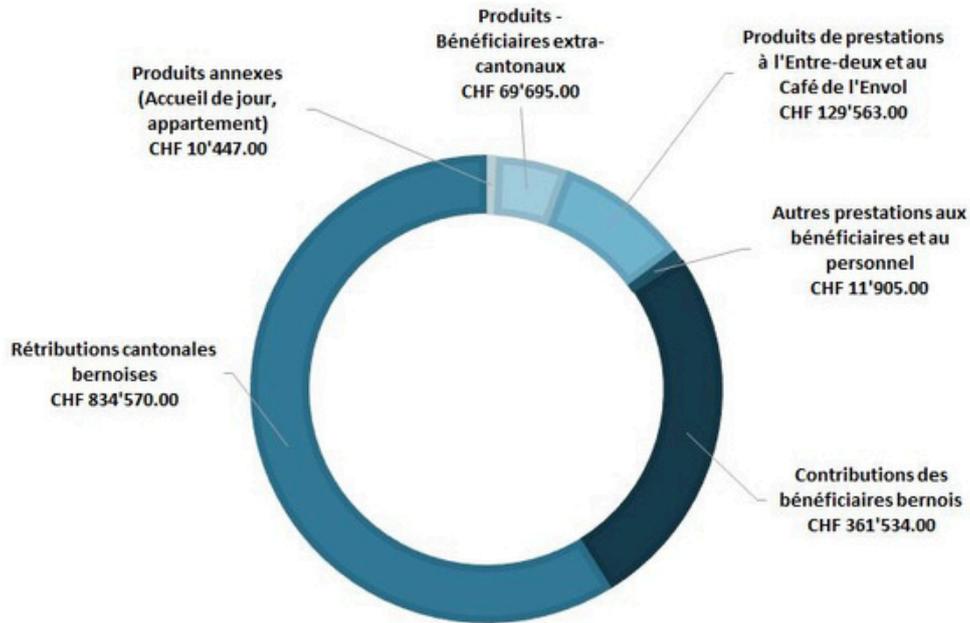
Selon les premières estimations, l'objectif du taux d'occupation moyen permettant l'autonomie de la structure devait atteindre 58%. Le taux d'occupation 2023 a été de 44.70%.

Malgré cet écart, le résultat de l'exercice présente un léger déficit de CHF 331.50.

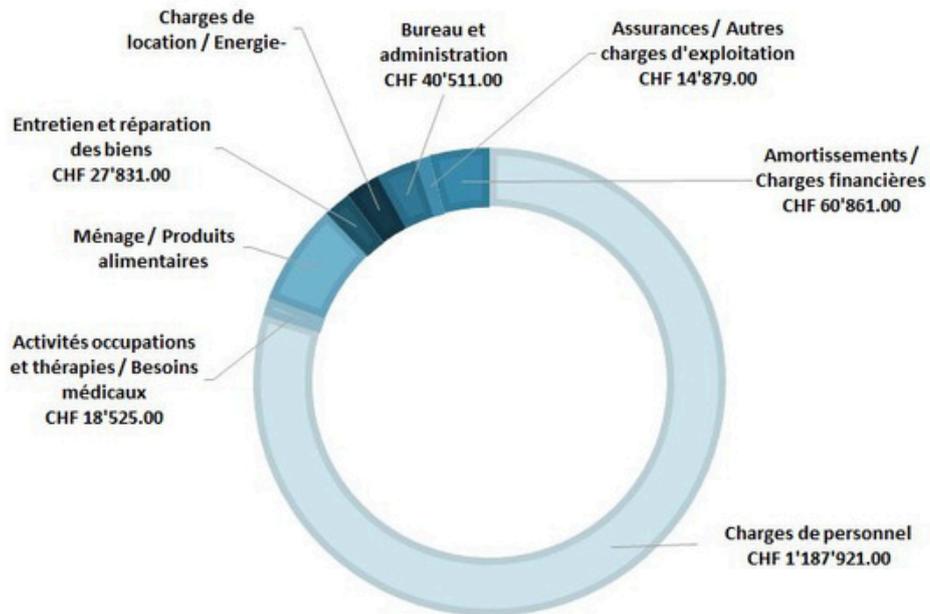




PRODUITS 2023



CHARGES 2023



Bilan au 31.12.2023

Actifs		Passifs	
Actifs mobilisés	CHF 267'779.00	Capitaux étrangers	CHF 486'588.00
Liquidités	CHF 21'841.00	Créanciers	CHF 54'561.00
Débiteurs	CHF 154'007.00	Dettes à court terme	CHF 43'758.00
Actifs transitoires	CHF 91'931.00	Passifs transitoires	CHF 33'106.00
		Capitaux étrangers à long terme	CHF 355'163.00
Actifs immobilisés	CHF 258'137.00	Capitaux propres	CHF 39'328.00
Immeuble	CHF 221'422.00	Capital de l'association	CHF 72'028.00
Mobilier, informatique, véhicule	CHF 36'715.00	Capital lié (provision résultats précédents)	CHF 40'512.00
		Résultat de l'exercice	-CHF 73'212.00
Total Actifs	CHF 525'916.00	Total Passifs	CHF 525'916.00

Claude MORF (morf@ficonom.ch)
André VAUCHER (vaucher@ficonom.ch)
2610 SAINT-IMIER, Francillon 17
Tél. 032 941 21 27 – Fax 032 941 25 60

A l'Assemblée générale
de l'Association des Œuvres d'Utilité
Publique du district de Courtelary
AOUP
2608 Courtelary

St-Imier, le 22 avril 2024

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds et annexes) de l'Envol, Institution spécialisée en addiction aux substances légales et illégales à Tramelan pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2023**. Conformément à Swiss GAAP RPC21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

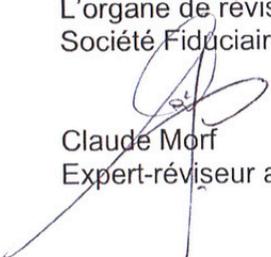
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité de l'Envol, Institution spécialisée en addiction aux substances légales et illégales, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

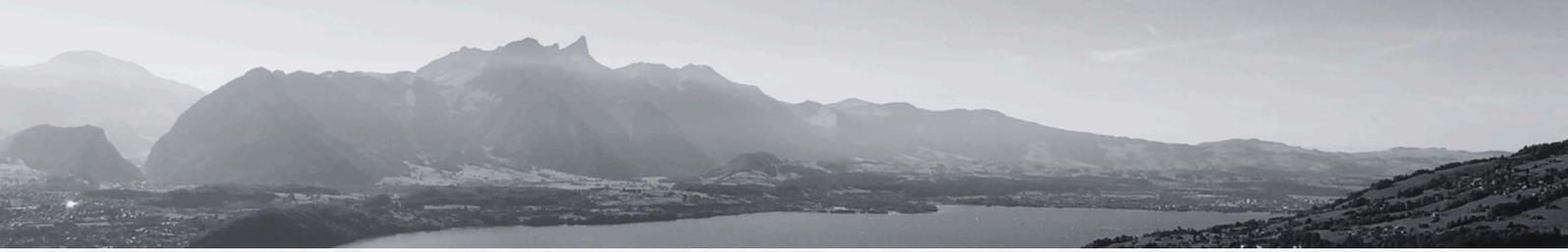
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées.

Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

L'organe de révision :
Société Fiduciaire FICONOM S.A.


Claude Morf
Expert-réviseur agréé (ASR101355)



Remerciements

Pour terminer, nous tenons à remercier chaleureusement Yann Burri pour son engagement dans le développement socio-thérapeutique de notre institution durant ces sept dernières années.

Merci aussi à notre comité qui nous épaulé, nous soutient dans la réalisation de notre belle mission d'accompagnement et de réinsertion des personnes dépendantes : celle qui, d'ailleurs, doit être sans doute ancrée dans les murs même de cette maison bâtie en 1889 par la Croix-Bleue.

Nous remercions aussi la collaboration efficiente avec les services financeurs de notre canton (GSI)[1].

Nos partenaires du réseau spécialisé Addiction, en particulier pour leurs dynamismes communicatifs comme le GCAJB[2], la SUGEKO[3] le GAS[4] et l'AOUP[5], entre autres.

Et aussi bravo à cette équipe dynamique, soudée et centrée sur le soutien motivationnel des résidents coûte que coûte !

Et justement, ces bénéficiaires qui dans leur courage à affronter cette maladie au long cours et à la contenir force notre respect, comme le montre ce témoignage que nous avons plaisir à vous livrer : « On sait que nous devons maîtriser le tigre qui est dans notre tête, celui qui nous pousse sans cesse à l'affronter, pour gagner, chaque jour plus de liberté ».

À bientôt alors pour fêter en 2025 notre 30ème anniversaire !

La Direction

[1] Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion des Kantons Bern (GSI)

[2] Groupement de Coordination Addiction du Jura Bernois

[3] Kantonale Kommission für Gesundheitsförderungs- und Suchtfragen

[4] Groupement d'Action Sociale

[5] Association des Œuvres d'Utilité Publique du district de Courtelary



Institution spécialisée en addiction
aux substances légales et illégales

Grand-Rue 157 2720 Tramelan

l'entre
deux Logements collaboratifs
accompagnés

Grand-Rue 157
2720 Tramelan

032 / 486 91 10

www.lenvol.ch

info@lenvol.ch

direction@lenvol.ch

responsable.educatif@lenvol.ch

administration@lenvol.ch

<https://www.facebook.com/LEnvolTramelan>

https://www.instagram.com/lenvol_2720/



Kanton Bern
Canton de Berne

